

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Décembre 2020



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

| | Pages |
|---|---------|
| <u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020</u> | |
| Etat récapitulatif des délibérations | 6 et 7 |
| Dispositif des délibérations | 11 à 90 |

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT 95 à 99

- ✓ Décision n° 2020-DP-111 du 1^{er} décembre 2020 : Autorisation de signature avec la société RUFIN AGRITRAV d'une prestation ayant pour objet des vidanges d'installations d'assainissement non collectif dans la limite de 70 installations maximum.
- ✓ Décision n° 2020-DP-112 du 1^{er} décembre 2020 : Autorisation de signature avec MR BRICOLAGE pour l'achat de divers matériels nécessaires à l'entretien des ZAE.
- ✓ Décision n° 2020-DP-113 du 8 décembre 2020 : Autorisation de signature avec la société SEAO d'une prestation ayant pour objet la création d'un branchement d'eau potable au niveau du PR STADE à Mortefontaine-en-Thelle.
- ✓ Décision n° 2020-DP-114 du 10 décembre 2020 : Autorisation de signature avec COLAS NORD EST, LOISELEUR PAYSAGE et DM SERVICES d'un lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le lot 3 – Modules Préfabriqués, la consultation initiale étant infructueuse pour l'aire d'accueil des gens du voyage de CHAMBLY.

Etat récapitulatif des délibérations

Compte-tenu du caractère volumineux des annexes aux délibérations :

**151220-DC-I.5.3,
151220-DC-I.5.4,
151220-DC-I.6.1,
151220-DC-II.1,
151220-DC-V.2,**

celles-ci sont communicables sur simple demande auprès de la Communauté de communes Thelloise et consultables sur le site internet de la CCT www.thelloise.fr.

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 15 décembre 2020

Délibérations rendues exécutoires le 16 décembre 2020

Communication sur la prévention de la radicalisation

1.- Finances/Personnel/Patrimoine/Communication

0.- Réunions du conseil communautaire

UNANIMITE

1.- Budget principal

I.1.1- Budget Principal - Décision modificative n°2 de 2020

UNANIMITE

I.1.2- Budget principal - Autorisation donnée à l'exécutif de la CCT d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021

UNANIMITE

2.- Budget annexe assainissement collectif

I.2.1- Reprise des résultats du SIAE (PRECY SUR OISE)

UNANIMITE

I.2.2- Budget annexe assainissement collectif - Modification des AP/CP

UNANIMITE

I.2.3- Budget annexe assainissement collectif - Décision modificative n°2 de 2020

UNANIMITE

3.-Budget annexe GEMAPI

I.3- Budget annexe GEMAPI - Décision modificative n°2 de 2020

UNANIMITE

4.- Budget annexe transport à la demande

I.4- Budget annexe TAD - Décision modificative n°2 de 2020

UNANIMITE

5.- Ressources humaines

I.5.1- Tableau des effectifs

UNANIMITE

I.5.2- Transparence de la vie publique – Avantages en nature liés à l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

(1 absence)

UNANIMITE

I.5.3- Egalité professionnelle femmes/hommes - Rapport 2020 - Plan d'actions pluriannuel

UNANIMITE

I.5.4- Lignes Directrices de Gestion

UNANIMITE

I.5.5- Fonctionnement du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - Recueil de l'avis des représentants de la collectivité

UNANIMITE

6.- Autres

I.6.1- Equipement sportif d'intérêt communautaire – Piscine AQUATHELLE

UNANIMITE

I.6.2- ADTO/SAO – Opérations de fusion

UNANIMITE

I.6.3- Représentation de la CCT

UNANIMITE

II.- Ressource en eau

II.1- SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – actualisation des tarifs aux usagers du service de contrôle des assainissements non collectifs (ANC) et du règlement de service

UNANIMITE

II.2- Demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les projets d'assainissement

UNANIMITE

III.- Environnement

III.1.1- PLPDMA – avis de la CCPLPDMA sur le bilan de la 3^{ème} année

Dont Acte

III.1.2- Collecte des déchets - Information

Dont Acte

III.1.3- SMDO - Communication du rapport d'activité et du rapport financier 2019 – Information

Dont Acte

III.1.4- Calendriers de collecte 2021 – Information

Information

IV.- Action sociale communautaire/Accessibilité des services

IV.1.1- HGI-Reversement aux 4 communes d'accueil d'une part de la subvention de la CAF correspondant aux charges supplétives pour l'année 2020

UNANIMITE

V.- Cohérence et attractivité territoriales

1.- Urbanisme

Transfert automatique de la compétence PLU – échéance reportée - Information

Information

2.- SCOT

Etat d'avancement du SCOT - Information

Dont Acte

3.-Développement économique

V.3.1.- Cession ZAE Noailles

UNANIMITE

V.3.2.- Cession ZAE Novillers/Sainte Geneviève

MAJORITE
(1 contre)

VI.- Mobilités



Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.0

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL,

Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-11 ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le règlement intérieur du conseil communautaire adopté par délibération n° 280720-DC-II.3.1 du 28 juillet 2020 ;
- L'avis favorable des commissions du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Les caractéristiques de la salle de réunion du conseil communautaire située au siège de la Communauté de communes Thelloise ;
- La situation sanitaire liée au COVID-19 et les prescriptions applicables ;
- Les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisés ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DELIBERE** sur le principe de se réunir dans un lieu différent du siège de la Communauté de communes Thelloise ;
- **DELIBERE** sur le choix des communes de PUISEUX LE HAUBERGER, NOAILLES, NEUILLY EN THELLE et MESNIL EN THELLE pour ses réunions jusqu'à la fin de l'année 2021 ;
- **PRECISE** que pendant l'état d'urgence sanitaire, le quorum est abaissé à un tiers de conseillers communautaires en exercice soit 23 conseillers communautaires pour permettre au conseil communautaire de se réunir valablement ;
- **PRECISE** également que tout conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs ;

- **PRECISE**, enfin, s'agissant de la présence du public à un moment où le couvre-feu est rétabli depuis le 15 décembre et qu'il s'applique entre 20h et 6h, que tout a été mis en œuvre pour assurer en audio et en visio la retransmission des débats du Conseil communautaire du 15 décembre. Techniquement, et pour des raisons d'infrastructures, ce procédé envisagé et testé sur place n'a pas été réalisable : La connexion Wifi disponible dans la salle des fêtes de Puiseux-le-Hauberger présente un débit trop faible pour établir une diffusion en ligne (à minima un débit de 4mbs est conseillé pour une diffusion basse qualité, le débit de la salle ne dépasse pas 0,5mbs). Les réseaux 3G et 4G sont également indisponibles dans cette zone géographique.
- **DIT**, par conséquent, que s'il se trouvait que le public néanmoins présent compromettrait le strict respect des gestes et distances barrières, le Président usant de son pouvoir de police pourrait décider de faire évacuer le public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCIO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.1.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberges, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des deux sections :

DEPENSES + 5 500 €

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** + 5 500 €

Admission en non-valeur de produits dont la synthèse est présentée ci-dessous se rapportant à différents exercices comptables et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la direction départementale des finances publiques.

| Années | Montant |
|--------------|------------------|
| 2006 | 106,82 |
| 2010 | 95,20 |
| 2011 | 435,60 |
| 2013 | 38,00 |
| 2014 | 295,89 |
| 2015 | 1 005,76 |
| 2016 | 1 847,17 |
| 2017 | 3 560,10 |
| 2018 | 2 187,10 |
| 2019 | 468,37 |
| Total | 10 040,01 |

L'admission en non-valeur ne fait, cependant, pas obstacle à un recouvrement ultérieur par le comptable dans l'hypothèse où des changements interviendraient dans la situation des divers débiteurs.

RECETTES + 5 500 €

- **Chapitre 013 : Atténuations de charges** + 5 500 €

L'inscription budgétaire au compte 6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel » peut être augmentée de 5 500,00 € pour tenir compte d'absences pour congés maladies ordinaire et longue maladie de fonctionnaires de la CCT et pour lesquelles une assurance statutaire a été souscrite, en cours de renouvellement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 91 460 €

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** - 25 000 €
- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles** 70 000 €

Le remplacement du portail et l'installation d'un portique motorisé à la piscine intercommunale AQUATHELLE nécessite, selon les premiers devis, une enveloppe de travaux de 70 000,00 €. L'opération 90017 « BASSIN DE NATATION CHAMBLY » doit être en conséquence augmentée de 45 000,00 €, le solde provenant du transfert entre chapitres 20 et 21 pour 25 000,00 €. Le budget total de cette opération passe de 85 000,00 € à 130 000,00 € pour l'exercice 2020.

- **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées** + 410 €

Dans le cadre de l'extension-réhabilitation du collège Condorcet à BRESLES, le Département de l'Oise sollicite une participation de 410,00 € des communes et des groupements de communes pour les années 2019 et 2020. Cette augmentation de crédits interviendra au compte 204132 « Départements - Bâtiments et installations ».

- **Chapitre 020 : Dépenses imprévues** 46 050 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le chapitre 020 « Dépenses imprévues » est augmenté de 46 050,00 €.

RECETTES + 91 460 €

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** + 91 460 €

Subventions du conseil départemental de l'Oise de 45 730,00 € pour la création de l'aire d'accueil des gens du voyage majorée de 10 % de la dépense subventionnable sous réserve du lancement des travaux avant le 31/12/2020 dans le cadre des mesures temporaires de relance de l'investissement soit au total, une recette de 91 460,00 €.

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.1.1

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées par le Receveur dans les conditions décrites ci-dessus, étant précisé que les crédits figurent au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal » et 6542 « Créances éteintes » ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour procéder à la régularisation de ces admissions en non-valeur ;
- **RAPPELLE** que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur par le comptable dans l'hypothèse où des changements interviendraient dans la situation des débiteurs ;
- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget principal dans les conditions décrites **en annexe**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20201215-151220DCI11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

| Fonctionnement | | | | | | |
|----------------|-------------------|----------|-----------------|-------------------|----------|-----------------|
| Chapitre | DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 |
| Réel | 21 239 938,32 | 5 500,00 | 21 245 438,32 | 21 881 966,26 | 5 500,00 | 21 887 716,26 |
| 011 | 5 944 991,32 | | 5 944 991,32 | 60 000,00 | 5 500,00 | 65 750,00 |
| 012 | 2 495 000,00 | | 2 495 000,00 | 400 000,00 | | 400 000,00 |
| 014 | 6 946 735,00 | | 6 946 735,00 | 18 710 990,26 | | 18 710 990,26 |
| 022 | 2 500,00 | | 2 500,00 | 2 660 476,00 | | 2 660 476,00 |
| 65 | 5 364 712,00 | 5 500,00 | 5 370 212,00 | | | 0,00 |
| 66 | 330 000,00 | | 330 000,00 | | | 0,00 |
| 67 | 156 000,00 | | 156 000,00 | 50 500,00 | | 50 500,00 |
| Ordre | 1 885 990,27 | | 1 886 240,27 | 1 243 962,33 | | 1 243 962,33 |
| 042 | 1 467 686,00 | | 1 467 686,00 | 1 093 540,33 | | 1 093 540,33 |
| 023 | 418 304,27 | | 418 554,27 | 150 422,00 | | 150 422,00 |
| Total général | 23 125 928,59 | 5 500,00 | 23 131 678,59 | 23 125 928,59 | 5 500,00 | 23 131 678,59 |

| Investissement | | | | | | |
|----------------|-------------------|------------|-----------------|-------------------|-----------|-----------------|
| Chapitre | DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 |
| Réel | 3 870 000,00 | 91 460,00 | 3 961 460,00 | 3 154 400,65 | 91 460,00 | 3 245 860,65 |
| 16 | 868 000,00 | | 868 000,00 | 1 073 854,97 | | 1 073 854,97 |
| 020 | 0,00 | 46 050,00 | 46 050,00 | | | |
| 20 | 110 706,00 | -25 000,00 | 85 706,00 | 441 633,68 | 91 460,00 | 533 093,68 |
| 21 | 887 232,27 | 70 000,00 | 957 232,27 | 1 638 912,00 | | 1 638 912,00 |
| 23 | 2 004 061,73 | | 2 004 061,73 | | | 0,00 |
| 204 | | 410,00 | 410,00 | | | |
| Ordre | 1 199 898,68 | 0,00 | 1 199 898,68 | 1 915 498,03 | | 1 915 748,03 |
| 001 | 1 019 968,92 | | 1 019 968,92 | 418 304,27 | | 418 554,27 |
| 040 | 150 422,00 | | 150 422,00 | 1 467 686,00 | | 1 467 686,00 |
| 041 | 29 507,76 | | 29 507,76 | 29 507,76 | | 29 507,76 |
| Total général | 5 069 898,68 | 91 460,00 | 5 161 358,68 | 5 069 898,68 | 91 460,00 | 5 161 358,68 |

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.1.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- La nécessité d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant l'adoption du budget primitif du budget principal 2021 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 du budget principal, à engager, liquider, mandater les dépenses 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2020 dont le montant et l'affectation sont précisés ci-après :

| OPERATIONS | Crédits ouverts en 2020 | Restes à Réaliser 2020 | Limite autorisée 2021 |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| AIRE DES GENS DU VOYAGE | 2 150 000,00 | | 583 250,00 |
| BASSIN DE NATATION CHAMBLY | 111 000,00 | | 20 000,00 |
| COLLECTE SELECTIVE | 50 000,00 | | 5 000,00 |
| COLONNES A VERRE (EX RURALOISE) | 110 000,00 | | 0,00 |
| DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE | 26 000,00 | | 10 000,00 |
| EQUIPEMENT ADMINISTRATIF | 44 168,00 | 5 832,00 | 10 000,00 |
| GARE DE BERTHECOURT | 50 000,00 | | 5 000,00 |
| GARE DE CHAMBLY | 5 000,00 | | 5 000,00 |
| GARE SAINT SULPICE | 21 938,27 | 4 061,73 | 5 000,00 |
| LOCAUX ADMINISTRATIFS | 50 000,00 | | 10 000,00 |
| ZONES D'ACTIVITES | 395 462,00 | 4 538,00 | 100 000,00 |
| Sous-total | 3 013 568,27 | 14 431,73 | 753 250,00 |

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DC12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS DU SIAE (PRECY SUR OISE)

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.2.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS DU SIAE (PRECY SUR OISE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 transférant la compétence assainissement à la Communauté de communes et constatant le retrait des communes de Blaincourt les Précý, Précý sur Oise et Villers Sous Saint Leu du SIAE pour la compétence assainissement ;
- Les délibérations prises par les communes de Blaincourt les Précý, Précý sur Oise et Villers Sous Saint Leu respectivement le 30 novembre, 2 septembre et 4 décembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressource en eau du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Que ces transferts budgétaires doivent donner lieu à délibération concordante de la Communauté de communes ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le transfert total, à la Communauté de communes, des résultats budgétaires du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eaux potable compétence assainissement des communes de Blaincourt lès Précý, Précý sur Oise et Villers sous Saint Leu ainsi qu'il suit ;

| Commune | Résultats d'exploitation (€) | Résultat d'investissement (€) |
|----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| BLAINCOURT LES PRECY | 60 560,28 € | 25 029,55 € |
| PRECY SUR OISE | 163 109,02 € | 67 412,93 € |
| VILLERS SOUS ST LEU | 117 602,29 € | 48 605,01 € |
| | 341 271,59 € | 141 047,49 € |

- **DIT** que ces résultats seront intégrés au budget annexe assainissement collectif lors de la décision modificative n°2, présentée au cours du présent Conseil de communauté (Cf. délibération n° I.2.2).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.2.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisieux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- La délibération n° I.2.1.2 du 8 avril 2019 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressource en eau du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Que l'état d'avancement de certaines opérations nécessite de recalculer les AP/CP ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **DECIDE** de créer trois nouvelles opérations :

| | AP | CP |
|--|-----------------------|----------------------|
| OPERATION N° 2020001 MESNIL – PR ERCUIS | + 250 000,00 € | + 10 000,00 € |
| OPERATION N° 2020002 STEP CIRES | + 200 000,00 € | |
| OPERATION N° 2020003 AP DE RESERVE 2021 | + 500 000,00 € | |
| TOTAL | + 950 000,00 € | + 10 000,00 € |

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau ci-annexé ;
- **AGREE**, à la suite, la nouvelle couverture en crédits de paiements en 2020, 2021, 2022 et 2023 de ces autorisations de programme révisées comme indiqué en **annexe**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCI22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 060-200067573-20201215-151220DC22-DE
 Réception par le prénet : 16/12/2020
 Accusé certifié exécutoire
 Référence : 16122020

Annexe 151220-DC-1.2.2

| N° OPERATION | MILLESIME | AP | | | CP | | | CP | | | | |
|---|-----------|--|---------------------|---|----------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| | | AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL (post DM1 2020) | REVISION DM2 2020 | AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL | MANDATES AVANT 2020 | CP 2020 (post DM1 2020) | REVISION DM2 2020 | CP 2020 (post DM2) | CP 2021 (post DM1 2020) | CP 2022 | CP 2023 | |
| 2016 | 2016 | 178 414,21 | - 6 775,93 | 171 638,28 | 163 414,21 | 15 000,00 | - 6 775,93 | 8 224,07 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 2 060 975,92 | - 347,64 | 2 059 975,92 | 2 059 975,92 | 1 000,00 | - 347,64 | 652,36 | - | - | - | - |
| 2016 | 2016 | 63 782,50 | - 54,12 | 63 728,38 | 47 082,50 | 21 700,00 | - 54,12 | 21 645,38 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 38 167,40 | - 3 000,00 | 35 167,40 | 3 000,00 | 3 000,00 | - 3 000,00 | - | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 150 617,11 | - 1 000,00 | 149 617,11 | 149 617,11 | 1 000,00 | - 1 000,00 | - | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 3 600,00 | - 600,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | 600,00 | - 600,00 | 2 400,00 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 241 000,00 | - | 241 000,00 | - | 241 000,00 | - | 241 000,00 | - | - | - | - |
| 2016 | 2016 | 4 638 533,00 | - 28 910,40 | 4 609 622,60 | 4 291 376,90 | 317 250,00 | - 31 410,40 | 315 745,70 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 247 721,69 | - 1 471,29 | 246 250,40 | 238 121,69 | 9 600,00 | - 3 471,29 | 6 128,71 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 1 021 785,32 | - 3 535,84 | 1 018 249,48 | 921 785,32 | 100 000,00 | - 43 535,84 | 56 464,16 | - | - | - | - |
| 2018 | 2018 | 440 418,97 | - 297 430,92 | 142 988,05 | 80 668,97 | 359 750,00 | - 297 430,92 | 62 319,08 | - | - | - | - |
| 2018 | 2018 | 11 047 086,68 | - 18 878,71 | 11 028 207,97 | 5 821 662,84 | 5 252 423,84 | - 9 38 878,71 | 4 286 345,43 | - | - | - | - |
| 2017 | 2017 | 555 889,10 | - 546 000,00 | 9 889,10 | 9 889,10 | 546 000,00 | - 546 000,00 | - | - | - | - | - |
| SOUS-TOTAL AVANT 2019 | | 20 688 491,90 | - 908 004,85 | 19 780 487,05 | 13 814 861,96 | 6 873 623,94 | - 2 113 504,85 | 4 760 125,09 | - 1 174 500,00 | 60 000,00 | 20 000,00 | 31 000,00 |
| 2019 | 2019 | 105 000,00 | - | 105 000,00 | - | 36 750,00 | - 11 750,00 | 25 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 140 000,00 | - | 140 000,00 | - | 49 000,00 | - 39 000,00 | 10 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 223 000,00 | - | 223 000,00 | - | 200 000,00 | - 195 000,00 | 5 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 145 000,00 | - | 145 000,00 | - | 50 750,00 | - 50 750,00 | - | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 115 000,00 | - | 115 000,00 | - | 40 250,00 | - 40 250,00 | - | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 710 000,00 | - 5 466,19 | 704 533,81 | 14 533,81 | 530 000,00 | - 330 000,00 | 200 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 70 000,00 | - | 70 000,00 | - | 22 500,00 | - | 27 500,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 160 000,00 | - | 160 000,00 | - | 56 000,00 | - 16 000,00 | 40 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 305 000,00 | - | 305 000,00 | - | 305 000,00 | - 160 000,00 | 45 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 276 016,00 | - 168 715,35 | 107 300,75 | 3 300,75 | 135 000,00 | - 131 000,00 | 4 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 180 000,00 | - 180 000,00 | 80 000,00 | - | 180 000,00 | - 140 000,00 | 40 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 800 000,00 | - | 800 000,00 | - | 460 000,00 | - | 460 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 1 200 000,00 | - | 1 200 000,00 | - | 780 000,00 | - | 780 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 1 027 750,00 | - 487 750,00 | 540 000,00 | - | 65 000,00 | - 65 000,00 | - | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 35 000,00 | - 10 000,00 | 45 000,00 | - | 35 000,00 | - 15 000,00 | 40 000,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 730 560,00 | - 10 960,00 | 720 000,00 | - | 59 040,00 | - 59 040,00 | - | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 34 560,00 | - 108 440,00 | 144 000,00 | - | 5 760,00 | - 5 760,00 | - | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 350 000,00 | - 155 500,00 | 505 500,00 | - | 280 000,00 | - 252 500,00 | 27 500,00 | - | - | - | - |
| 2019 | 2019 | 1 000 000,00 | - | 1 000 000,00 | - | 500 000,00 | - | 500 000,00 | - | - | - | - |
| SOUS-TOTAL OPERATIONS 2019 | | 7 801 891,00 | - 468 556,44 | 7 333 334,56 | 17 834,56 | 3 660 050,00 | - 1 501 050,00 | 2 159 000,00 | 4 084 066,44 | 3 959 500,00 | 1 410 000,00 | 157 000,00 |
| 2020 | 2020 | 250 000,00 | - | 250 000,00 | - | 10 000,00 | - | 10 000,00 | - | - | - | - |
| 2020 | 2020 | 200 000,00 | - | 200 000,00 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2020 | 2020 | 500 000,00 | - | 500 000,00 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2021 | 2021 | 500 000,00 | - | 500 000,00 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SOUS-TOTAL OPERATIONS 2020 (NOUVELLES) | | 28 490 382,90 | - 426 561,29 | 28 063 821,61 | 13 832 686,52 | 10 563 678,94 | - 3 044 554,85 | 6 959 125,09 | 4 084 066,44 | 5 669 000,00 | 1 506 000,00 | 157 000,00 |

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE
N° 2 DE 2020**

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.2.3

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DECISION
MODIFICATIVE N° 2 DE 2020**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Les délibérations n° 151220-DC-I.2.1 et n° 151220-DC-I.2.2 en date du 15 décembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressource en eau du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Effet SIAE

RECETTES + 341 271,59 €

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** + 341 271,59 €

Cette inscription au compte 778 « Autres produits exceptionnels » permet de finaliser la mise en œuvre du transfert des résultats financiers (excédent de fonctionnement) du service de l'assainissement de l'ex-Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et des Eaux (SIAE) de Villers sous Saint Leu qui rassemblait notamment les communes de Blaincourt lès Précy, Précy sur Oise et Villers sous Saint Leu.

DEPENSES + 341 271,59 €

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** + 341 271,59 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est augmenté à hauteur de 341 271,59 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES - 3 604 554,85 €

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** + 341 271,59 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement à la section d'investissement est augmenté à hauteur de 341 271,59 €.

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.2.3

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves** + 141 047,49 €

Cette inscription au compte 1068 « Autres réserves » permet de finaliser la mise en œuvre du transfert des résultats financiers (excédent d'investissement) du service de l'assainissement de l'ex-Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et des Eaux (SIAE) de Villers sous Saint Leu qui rassemblait notamment les communes de Blaincourt lès Précy, Précy sur Oise et Villers sous Saint Leu.

Effet recalage AP/CP

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** - 4 086 873,93 €

Les inscriptions budgétaires au compte 13111 « Agence de l'eau » doivent être diminuées de 2 697 468,00 € pour tenir compte du rééchelonnement des dépenses sur les exercices 2021 et 2022.

De même, les inscriptions budgétaires au compte 1313 « Départements » doivent être diminuées de 1 389 405,93 €.

DEPENSES - 3 604 554,85 €

Pour tenir compte de l'exécution budgétaire, il y a lieu de procéder aux ajustements en CP suivants qui servent aussi à l'ouverture des CP 2021 dans l'attente du vote du BP 2021 du budget annexe assainissement collectif.

1 - Modification du montant des CP d'opérations existantes

Les opérations individualisées au cours de l'année 2020 disposaient d'une ouverture de crédits de paiement à hauteur de 10 563 679,94 € après le vote de la décision modificative n° 1. La gestion pluriannuelle nécessite le recalage des crédits de paiements 2020 et suivants pour tenir compte de l'avancement des travaux.

1.1 – Opérations terminées -11 777,69 €

Les derniers travaux étant achevés, les opérations suivantes sont terminées et les crédits de paiements peuvent être supprimés :

- **Opération 90807 PONCHON** - 6 775,93 €
- **Opération 90808117 MESNIL** - 347,64 €
- **Opération 908133 – TILLET** - 54,12 €
- **Opération 90816 SIAE** - 3 000,00 €
- **Opération 90820 BORAN** - 1 000,00 €
- **Opération 90821 SITTEU** - 600,00 €

Le montant total de ces suppressions de crédits de paiement 2020 s'élève à 11 777,69 €.

1.2 – Opérations rééchelonnées dans le temps – 943 750,00 €

Il s'agit des opérations suivantes :

- **Opération** 908132 CIREs H2S - 241 000,00 €
- **Opération** 2019051 – HERMES - BERTHECOURT - 195 000,00 €
- **Opération** 2019011 – ABBECOURT - 11 750,00 €
- **Opération** 2019021 – BORAN - 39 000,00 €
- **Opération** 2019057 – HERMES – VILLERS SAINT SEPULCRE - 50 750,00 €
- **Opération** 2019061 – HONDAINVILLE - 40 250,00 €
- **Opération** 2019122 – ULLY SAINT GEORGES - 16 000,00 €
- **Opération** 2019000 – ANIMATIONS - 160 000,00 €
- **Opération** 2019091 – PERSAN – CHAMBLY (études diagnostiques) - 190 000,00 €

Le montant total de ces rééchelonnements de crédits de paiement 2020 sur l'exercice 2021 et suivants s'élève à 943 750,00 €.

1.3 – Opérations bientôt terminées – 1 157 296,24 €

Certaines autres opérations, bientôt terminées, donnent lieu à une diminution des crédits de paiement (CP). Sont concernées les opérations suivantes :

- **Opération** 90817 ABBM - 43 535,84 €
- **Opération** 90801 – SAINTE GENEVIEVE - 31 410,40 €
- **Opération** 2019091 – PERSAN – CHAMBLY (hors études diagnostiques) - 140 000,00 €
- **Opération** 908131 HAMEAU DE MESSIE - 3 471,29 €
- **Opération** 90831 SAINTE GENEVIEVE/NOAILLES/NOVILLERS - 938 878,71 €

Le montant total de ces diminutions de crédits de paiement 2020 s'élève à 1 157 296,24 €.

1.4 – Opérations avec un coût prévisionnel ou une consistance modifiée – 658 300,00 €

La révision des crédits de paiement (CP) de certaines opérations est nécessaire soit en raison de la baisse du coût des travaux soit du fait de la modification de la nature des opérations. Sont concernées les opérations suivantes :

✓ *Baisse du coût des travaux*

- **Opération** 2019031 - CAUVIGNY - 121 000,00 €
- **Opération** 2019131 - VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT - 15 000,00 €

✓ *Modification de la consistance des opérations*

- **Opération** 2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY - 59 040,00 €
- **Opération** 2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU – VILLERS SOUS SAINT LEU - 5 760,00 €
- **Opération** 2019050 HERMES – STEP - 252 500,00 €
- **Opération** 2019101 – SAINT FELIX - 65 000,00 €
- **Opération** 2019053 HERMES – NOAILLES - 140 000,00 €

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.2.3

Le montant total de ces rééchelonnements de crédits de paiement 2020 sur l'exercice 2021 et suivants s'élève à 658 300,00 €.

1.5 - Désaffectation partielle ou totale – 843 430,92 €

Enfin, deux opérations donnent lieu à une désaffectation partielle ou totale de leurs crédits de paiement. D'une part, l'opération AP de réserve « 90830 DIVERS CCT » sera remplacée par une opération « AP de réserve 2021 », réinscrite chaque année pour une plus grande visibilité.

L'opération 908135 STEP CIRES sera désaffectée en totalité compte tenu de la nécessité de réaliser une étude avant travaux pour s'assurer de la solidité de cet équipement sur lequel était initialement prévu un traitement du phosphore.

- **Operation 90830 DIVERS CCT** -297 430,92 €
- **Operation 908135 STEP CIRES** -546 000,00 €

Le montant total de ces suppressions de crédits de paiement 2020 s'élève à 843 430,92 €.

2/ Créations d'opérations nouvelles

- **Operation 2020001 MESNIL - PR ERCUIS** + 10 000,00 €

Initialement individualisée dans l'opération AP de réserve « 90830 DIVERS CCT » (cf. rapport 1.2 du 15 septembre 2020), cette nouvelle opération permet de régler une problématique de débordement du poste de refoulement « Puits du Val » à ERCUIS avec la réhabilitation totale du poste de refoulement dont les dysfonctionnements sont imputables à la nature du sol et à sa conception.

- **Opération 2020002 CIRES - STEP DIAG/TRAVAUX** 0,00 €

Les travaux prévus au titre de l'opération 908135 STEP-CIRES nécessitent d'être revus sous leur forme initiale. Afin de déterminer les travaux nécessaires sur la station de Cires-lès-Mello, une étude diagnostique sera lancée dès 2021. Aucun crédit de paiement sur l'exercice 2020 est nécessaire.

- **Opération 2020003 AP DE RESERVE 2021** 0,00 €

L'opération AP de réserve permet de faire face aux opérations urgentes et non prévisibles qui peuvent apparaître en cours d'année, ne faisant en conséquence aucune individualisation dans une opération spécifique. Afin de gagner en visibilité, chaque année disposera de son opération AP de réserve avec ses crédits de paiements associés. Aucun crédit de paiement sur l'exercice 2020 est nécessaire.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions décrites en **annexe**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCI23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

| Fonctionnement | | | | | | |
|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre | DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 |
| Réel | 1 380 808,50 | 0,00 | 1 380 808,50 | 2 591 979,00 | 341 271,59 | 2 933 250,59 |
| 011 | 432 308,50 | | 432 308,50 | 2 415 979,00 | | 2 415 979,00 |
| 012 | 250 000,00 | | 250 000,00 | 176 000,00 | | 176 000,00 |
| 65 | 6 500,00 | | 6 500,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 66 | 661 000,00 | | 661 000,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 67 | 31 000,00 | | 31 000,00 | 0,00 | 341 271,59 | 341 271,59 |
| Ordre | 3 224 783,55 | 341 271,59 | 3 566 055,14 | 2 013 613,05 | 0,00 | 2 013 613,05 |
| 023 | 1 320 783,55 | 341 271,59 | 1 662 055,14 | 1 238 613,05 | | 1 238 613,05 |
| 042 | 1 904 000,00 | | 1 904 000,00 | 775 000,00 | | 775 000,00 |
| Total général | 4 605 592,05 | 341 271,59 | 4 946 863,64 | 4 605 592,05 | 341 271,59 | 4 946 863,64 |

| Investissement | | | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| Chapitre | DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 | Budget total 2020 | DM2 | Budget post DM2 |
| Réel | 12 194 070,94 | -3 604 554,85 | 8 589 516,09 | 6 526 507,93 | -3 945 826,44 | 2 580 681,49 |
| 10 (1068) | | | | 0,00 | 141 047,49 | 141 047,49 |
| 16 | 1 305 000,00 | | 1 305 000,00 | 5 851 116,93 | -4 086 873,93 | 1 764 243,00 |
| 20 | 443 250,00 | -341 750,00 | 101 500,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 21 | 99 000,00 | -99 000,00 | 0,00 | 350 000,00 | | 350 000,00 |
| 23 | 10 021 429,94 | -3 163 804,85 | 6 857 625,09 | 325 391,00 | | 325 391,00 |
| 45 | 325 391,00 | | 325 391,00 | 6 792 563,01 | 341 271,59 | 7 133 834,60 |
| Ordre | 1 125 000,00 | 0,00 | 1 125 000,00 | 3 217 779,46 | | 3 217 779,46 |
| 001 | | | | 1 320 783,55 | 341 271,59 | 1 662 055,14 |
| 040 | 775 000,00 | | 775 000,00 | 1 904 000,00 | | 1 904 000,00 |
| 041 | 350 000,00 | | 350 000,00 | 350 000,00 | | 350 000,00 |
| Total général | 13 319 070,94 | -3 604 554,85 | 9 714 516,09 | 13 319 070,94 | -3 604 554,85 | 9 714 516,09 |

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.3

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberges, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressource en eau du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau de la section de fonctionnement :

DEPENSES

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général** + 139,32 €

Un engagement 2019 concernant l'acquisition de vêtement de travail a fait l'objet d'un rattachement de charge sur l'exercice 2020. La facture ayant été honorée sur le budget principal avec d'autres Equipements de Protection Individuelle (EPI), il y a lieu de régulariser cette situation par un mandat au compte 60636 « Vêtements de travail » et de constater une recette au compte 7718 " Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion "

- **Chapitre 014 : Atténuations de produits** + 500,00 €

L'article 56 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, codifié à l'article 1530 bis du CGI, prévoit que les communes qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, ainsi que les EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de cette compétence peuvent, sur délibération, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette gestion.

Tous les dégrèvements de taxe GEMAPI, qu'ils soient générés par un dégrèvement de TH, de THLV¹, de TF ou CFE sont à la charge de la commune ou de l'EPCI qui l'a instituée.

Pour l'exercice 2020, le montant total des nouveaux dégrèvements notifié par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise s'élève à 1 197 €. Une augmentation des crédits au compte 7391178 « Autres dégrèvements sur contributions directes » est nécessaire à hauteur de 500,00 €, ce qui porte le montant total des dégrèvements à 1 477,00 € pour l'année 2020.

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** - 500,00 €

Afin de compenser l'augmentation des crédits du chapitre 014, le compte 65548 « Autres contributions » est diminué à due concurrence.

¹ *Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants*

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.3

Dans le cadre du transfert de plein droit de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et dans la mesure où le SIBE n'a pas appelé directement auprès de la CCT les cotisations depuis 2018, il y a lieu d'étaler la régularisation sur 2 ans : Les cotisations dues pour les 4 années (2018 à 2021) seront réglées par la CCT pour moitié sur l'exercice 2020, le solde sera régularisé en 2021.

RECETTES + 139,32 €

• **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** + 139,32 €

L'apurement du rattachement de charges au compte 60636 nécessite l'inscription d'une recette exceptionnelle au compte 7718 " Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion "

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI dans les conditions décrites ci-avant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : BUDGET ANNEXE TAD - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.4

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisieux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions finances et mobilité du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

Les éléments définitifs de perception de recettes sur ce budget étant très tardifs, les opérations de fin d'année 2019 ont conduit à rattacher le produit inscrit au BP 2019, soit 88 992,00 €.

Le montant du rattachement étant supérieur au montant réellement perçu et notifié le 2 septembre 2020 pour l'exercice 2019, il convient de régulariser cette situation par un titre de 36 255,15 € (différence entre le produit rattaché de 88 992,00 € et le produit réellement perçu de 52 736,85 €) au compte **7478** « Autres organismes » et de constater une charge au compte **6718** " Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ".

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe TAD dans les conditions décrites ci-avant.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020

Date de l'affichage : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 DECEMBRE 2020

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.5.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 150920-DC-I.9 en date du 15 septembre 2020 relative au tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 24 novembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions intérieures du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Les avancées enregistrées en matière de recrutements ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (AVEC 1 ABSTENTION),

➤ **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

- Création d'emplois

| | FONCTION | Nombre | pôle |
|---|---------------------------|--------|-------------------------------------|
| EMPLOI FONCTIONNEL (40 000 à 80 000 habitants) | Directeur général adjoint | 1 | Direction générale |
| | Grade et Catégorie | Nombre | Service |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | Attaché principal - Cat A | 1 | Développement économique - Tourisme |

➤ **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 15 décembre 2020 dans les conditions figurant en **annexe** ;

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Attaché : 16/12/2020

| Tableau des effectifs au 15/12/2020 | | | | | | | | Répartition par sexe | | |
|---|-----------|-----------------------------------|-------------------|------------|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-----------|-----------|
| COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE | | | | | | | | | | |
| Grades ou emplois | Catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Titulaires | Contractuels | Dont temps non complet | Equivalent temps plein | Non permanents | Femmes | Hommes |
| Directeur général des services - Emploi fonctionnel (40 000 à 80 000 hab) | A | 1 | 1 | | | | | | 1 | |
| Directeur général adjoint - Emploi fonctionnel (40 000 à 80 000 hab) | A | 1 | 0 | | | | | | 1 | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | | | | | |
| Administrateur territorial | A | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Directeur territorial | A | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Attaché Principal | A | 2 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Attaché | A | 4 | 4 | 2 | 2 | | 3,8 | | 3 | 1 |
| Rédacteur Principal de 1ère classe | B | 3 | 3 | 2 | 1 | | 3 | | 3 | |
| Rédacteur Principal de 2ème classe | B | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Rédacteur | B | 4 | 3 | 3 | | | 4 | 1 | 3 | 1 |
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | C | 1 | 0 | | | | 0 | | | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 7 | 6 | 6 | | | 5,8 | | 5 | 1 |
| Adjoint administratif | C | 8 | 7 | 7 | | 2 | 6,17 | | 6 | 1 |
| TOTAL | | 32 | 27 | 24 | 3 | 2 | 26,77 | 1 | 24 | 4 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | | | | | |
| Ingénieur Principal | A | 2 | 1 | 1 | | | 1 | | | 1 |
| Technicien principal 1ère classe | B | 2 | 1 | 1 | | | 1 | | | 1 |
| Technicien principal 2ème classe | B | 2 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Technicien | B | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Agent de Maîtrise Principal | C | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | | 1 |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | 0 | 0 | | | 0 | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 3 | 2 | 2 | | 1 | 1,57 | | | 2 |
| Adjoint technique | C | 3 | 2 | 2 | | | 2 | | | 2 |
| TOTAL | | 15 | 9 | 9 | 0 | 1 | 8,57 | 0 | 2 | 7 |
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | | | | | | | | | |
| Educateur de jeunes enfants de 1ère classe | A | 3 | 3 | 3 | | | 3 | | 3 | |
| Educateur de jeunes enfants de 2nd classe | A | 5 | 3 | 2 | 1 | | 3 | | 3 | |
| Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe | C | 1 | 1 | | 1 | | 1 | | 1 | |
| Agent social | C | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | |
| TOTAL | | 10 | 8 | 6 | 2 | 0 | 8 | 0 | 8 | 0 |
| Grades ou emplois | Catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Titulaires | Contractuels | Dont temps non complet | Equivalent temps plein | Non permanents | Femmes | Hommes |
| FILIERE ANIMATION | | | | | | | | | | |
| Adjoint d'animation | C | 1 | 0 | | | | | | | |
| TOTAL | | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL AGENTS | | 58 | 44 | 39 | 5 | 3 | 43,34 | 1 | 34 | 11 |
| EMPLOIS SPECIFIQUES | | | | | | | | | | |
| EMPLOIS SPECIFIQUES | Catégorie | Effectifs budgétaires nécessaires | Effectifs pourvus | Titulaires | Contractuels | Dont temps non complet | Equivalent temps plein | Non permanents | Femmes | Hommes |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | | | | | |
| Collaborateur de cabinet | A | 0 | | | | | | | | |
| TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL GENERAL | | 58 | 44 | 39 | 5 | 3 | 43,34 | 1 | 34 | 11 |

| | |
|------------------------|----|
| EMPLOIS PERMANENTS | 44 |
| EMPLOIS NON PERMANENTS | 1 |
| TOTAL AGENTS | 45 |

45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE – AVANTAGES EN NATURE LIES A L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DGA

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.5.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE – AVANTAGES EN NATURE LIES A L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DGA

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-13-1 ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 2018-DCC-060 en date du 13 avril 2018 relative à la transparence de la vie publique – avantages en nature lié à l'emploi fonctionnel de DGS ;
- L'avis favorable des commissions intérieures du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **SE PRONONCE** favorablement sur :

- les avantages en nature qui seront consentis à l'agent qui occupera l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint de la Communauté de communes dès sa prise de fonctions dans les conditions décrites en **annexe** ;
- la valorisation de ces avantages en nature, exception faite des NTIC, conformément au cadre juridique applicable ;
- l'autorisation donnée au président de signer tous les actes et documents y afférents ;
- l'inscription au BP 2021 des crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCI52-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

AVANTAGES EN NATURE SE RAPPORTANT A L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DGA

| EMPLOI CONCERNE | LOGEMENT DE FONCTION | VEHICULE DE FONCTION | NTIC | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Directeur général adjoint de la Communauté de communes Thelloise | Sans objet | OUI utilisation privée autorisée | OUI (téléphone portable, ordinateur portable, tablette numérique) | Avantages consentis en raison des sujétions particulières affectant l'emploi de DGA. |

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES - RAPPORT 2020 - PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.5.3

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES - RAPPORT 2020 - PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code de la fonction publique ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 24 novembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions intérieures du 10 décembre 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes joint en **annexe** ;
- **FIXE** la durée du plan d'action à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **REND ACCESSIBLE** le plan d'action aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020
Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.5.4

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code de la fonction publique ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 24 novembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions intérieures du 10 décembre 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** les Lignes Directrices de Gestion (LDG), applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions figurant en **annexe** ;
- **PRECISE** que ces LDG sont définies pour une durée de 6 ans et qu'elles seront révisées tous les 3 ans selon les mêmes modalités que leur adoption en prévoyant toutefois d'associer à cette révision, suffisamment en amont, les représentants du personnel ;
- **REND ACCESSIBLE** le plan d'action aux agents et aux représentants du personnel par voie numérique ou par tout autre moyen.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

Affichage: 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.5.5

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant ;
- La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 2018-DCC-099 en date du 25 juin 2018 relative à la composition du CT ;
- La délibération n° 070319-DC-II-8-1 en date du 07 mars 2019 relative à la composition du CHSCT ;
- L'arrêté du Président n°158 en date du 04 août 2020 portant désignation des représentants élus de la communauté de communes Thelloise au sein du comité technique ;
- L'arrêté du Président n°159 en date du 04 août 2020 portant désignation des représentants élus de la communauté de communes Thelloise au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- L'information donnée aux représentants du personnel lors de la réunion du comité technique du 24 novembre 2020.
- L'avis favorable des commissions intérieures du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de recueillir, distinctement de l'avis des représentants du personnel au sein du comité technique et au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, celui des représentants de la collectivité.
- **DIT** que ces nouvelles modalités sont applicables à compter des prochaines réunions de ces instances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCI55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

**OBJET : OBJET : EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE
– TARIFS AUX USAGERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.6.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

**OBJET : EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE
– TARIFS AUX USAGERS A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2021**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le contrat de concession conclu avec la société RECREA le 21 juillet 2017 pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Aquathelle notamment ses articles 35 et 40 ;
- La délibération n° 191219-DC-II.5.2 du 19 décembre 2019 approuvant les tarifs 2020 ;
- La réunion du comité de gestion piscine en date des 11 septembre et 23 novembre 2020 ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Les différents aléas ayant impacté le fonctionnement de la piscine Aquathelle liés d'une part, à la crise sanitaire et d'autre part, à l'occupation illicite du parking par les gens du voyage, du 25 octobre au 30 novembre 2020 ;
- La proposition de la société RECREA de septembre 2020 en matière de tarifs ;
- La nécessité de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux usagers de la piscine AQUATHELLE à compter du 1^{er} janvier 2021, selon la grille tarifaire ci-annexée ;
- **PRECISE** que ces tarifs sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2020 ;
- **PREND ACTE** que l'impact financier du COVID-19 (déficit d'exploitation et périodes de fermeture / préparation à la réouverture) sur le contrat de DSP conclu avec la société RECREA est en cours de négociation.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067979-20201215-151220DCI61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

Attachage: 16/12/2020

| GRILLE TARIFAIRE (applicable à compter du 1^{er} janvier 2021) | | | | |
|---|--|----------------------------|---------------------------------|--------|
| | | Communauté de communes (€) | Hors communauté de communes (€) | |
| ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE BALNEO | | | | |
| ENTREES SIMPLES | | | | |
| 1 entrée + de 12 ans | | 4,60 | 5,80 | |
| 1 entrée enfant (3-11ans) | | 3,60 | 4,80 | |
| 1 entrée enfant – 3ans | | GRATUIT | GRATUIT | |
| 1 entrée ACM | | 3,20 | 3,90 | |
| 10 entrées | | 36,00 | 48,00 | |
| ENTREES EVENEMENTIEL (entre 10 et 40 personnes) | | | | |
| Entrée famille (maximum 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants) | | 14,70 | 19,50 | |
| Forfait anniversaire (10 enfants maximum) (animation) | | 122,00 | 122,00 | |
| Entrée anniversaire supplémentaire | | 12,00 | 12,00 | |
| PASS-ACTIVITE | | | | |
| 1 séance activité (aqua fitness – bébé nageur) | | 10,50 | 10,50 | |
| 10 séances activité (aqua fitness – bébé nageur) | | 91,00 | 91,00 | |
| 1 séance activité premium (aquabaking / aquafusion) | | 12,50 | 12,50 | |
| 10 séances activité premium (aquabaking / aquafusion) | | 112,00 | 112,00 | |
| Stage natation vacances (5 séances) | | 42,00 | 42,00 | |
| Pass kid's leçons et kid's mania (de septembre à juin) | | 295,00 | 295,00 | |
| Pass natation annuel / bébé nageur annuel (septembre à juin) | | 205,00 | 215,00 | |
| ABONNEMENTS | | | | |
| CLASSIC | - accès illimité à l'espace aquatique | Année | 195,00 | 245,00 |
| | | Flex | 17,50 | 22,50 |
| LUDIBOO | - accès illimité à l'espace aquatique | Année | 155,00 | 155,00 |
| | | Flex | 15,50 | 15,50 |
| ESSENTIAL | - accès illimité à l'espace aquatique + séance basic | Année | 396,00 | 468,00 |
| | | Flex | 36,00 | 42,50 |
| EXCELLENCE | - accès illimité à l'espace aquatique + séance basic + premium | Année | 561,00 | 615,00 |
| | | Flex | 51,00 | 56,00 |
| Domin'o | | Trimestre | 190,00 | 200,00 |
| | | Année | 556,00 | 615,00 |
| Frais d'adhésion | | 29,00 | 29,00 | |
| SCOLAIRES | | | | |
| Scolaires primaires | - séance de 40 minutes avec pédagogie (pour 2 classes par créneau) | 75,00 | 84,00 | |
| Scolaires secondaires du territoire | -séance de 60 minutes sans pédagogie (coût / heure ligne d'eau) | 75,00 | 84,00 | |
| LOCATIONS | | | | |
| 1 ligne d'eau 25 m (1 heure) | | 22,50 | 23,00 | |
| Le bassin sportif 50 m (1 heure) | | 87,00 | 88,00 | |
| Le bassin d'apprentissage (1 heure) | | 87,00 | 88,00 | |
| L'espace aquatique intérieur (5 heures) | | 460,00 | 470,00 | |
| L'espace aquatique intérieur (1 journée) | | 820,00 | 840,00 | |
| La mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (MNS) | | 36,00 | 36,00 | |
| Entrée club / association | | 3,30 | 3,50 | |
| Pataugeoire (1 heure) | | 46,00 | 52,00 | |
| Création d'une carte | | 5,00 | 5,00 | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : ADTO-SAO Fusion

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.6.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de commerce ;
- Le code de la commande publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 10 décembre 2020 ;
- Le rapport n° I.6.2 du Président ;

Considérant :

- Que le Département de l'Oise, actionnaire majoritaire de la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise), d'une part, et de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), d'autre part, a décidé de réunir ces deux sociétés en une seule ;
- Que ce regroupement entre ces deux sociétés qui exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, s'opère dans le but d'offrir aux clients et actionnaires de ces deux sociétés une meilleure lisibilité de leurs activités ;
- Que la CCT est actionnaire de l'ADTO ;
- Qu'en accord avec les principaux actionnaires communs de ces deux sociétés et au vu des décisions prises par les conseils d'administration respectifs tenus les 16 et 23 septembre 2020, ce regroupement comporte plusieurs étapes et porte sur plusieurs opérations qui nécessitent une délibération du conseil communautaire les approuvant successivement ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DELIBERE**, préalablement, sur le principe de prendre part favorablement au vote des résolutions énumérées ci-après afin que ces votes puissent être pris en considération dès le 16 décembre avant 11 heures ;

- **APPROUVE** la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint en **annexe 1** à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1 303 476,78 €,
 - Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
 - Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que le Conseil communautaire **APPROUVE** également ;

- **APPROUVE** l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3 306 750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal ;

- **APPROUVE** les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels que joints en **annexe 2** à la présente délibération ;

- **CHARGE** ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations ;

- **CONFIRME**, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :
 - M. Pierre DESLIENS, ayant pour suppléant M. Jean-Jacques DUMORTIER pour les assemblées générales,
 - M. Pierre DESLIENS, ayant pour suppléant M. Jean-Jacques DUMORTIER pour les assemblées spéciales,
 - M. Pierre DESLIENS, en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration ;

- **APPROUVE** la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020

Date de l'affichage : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 61

| |
|--|
| OBJET : REPRESENTATION DE LA CCT AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES |
|--|

Numéro de la Délibération : 151220-DC-I.6.3

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : REPRESENTATION DE LA CCT AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Les délibérations n° 280720-DC-III.2 du 28 juillet et n° 151020-DC-I.1 du 15 octobre 2020 relatives à la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de divers organismes ;

Considérant :

- Que pour 4 commissions qui assurent la représentation intégrale des communes membres, il y avait lieu d'attendre le retour de 5 communes ;
- Qu'à la date de la présente délibération, la représentation peut être établie conformément au document annexé au rapport n° I.6.3 du Président ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DELIBERE**, en l'état, sur la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de la CIID, de la CLECT, de la CCPLPDMA et du SMOTHD conformément au tableau **ci-annexé** ;
- **PREND ACTE**, que les compléments à apporter à la représentation de la CCT seront soumis, en tant que de besoin, ultérieurement ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCI63-DE

Accusé, certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Annexe n° 1.6.3

| Communes | COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CID) | COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) | COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (CCPLPDMA) |
|------------------------|--|---|--|
| MORTEFONTAINE EN THÈLE | M. Jacques COMETTE | - | M. Jacques COMETTE |
| MOUCHY LE CHATEL | M. Charles-Antoine de NOAILLES | - | - |
| NOVILLERS LES CAILLOUX | M. Thierry DEVILLARD | Titulaire : M. Thierry DEVILLARD Suppléant : M. DUFILS Jean-François | - |
| SAINT FELIX | M. Patrick VONTHRON | Titulaire : M. Richard DE CARVALHO Suppléant : Mme Chantal LETOMBE | M. Daniel LEBEGUE |
| ULLY SAINT GEORGES | Mme Colette DEWEZ | Titulaire : Mme Nicole ROBERT Suppléant : M. Christophe DURAND | M. Mbric MOULIN |

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – Actualisation des tarifs aux usagers du service de contrôle des assainissements non collectifs (ANC) et du règlement du service de service de contrôle des assainissements non collectifs

Numéro de la Délibération : 151220-DC-II.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – Actualisation des tarifs aux usagers du service de contrôle des assainissements non collectifs (ANC) et du règlement du service de service de contrôle des assainissements non collectifs

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 2018-DCC-160 du 20 décembre 2018 relative aux tarifs (2019) applicables aux usagers du service public de l'assainissement non collectif au titre des opérations de contrôle qu'est tenue de réaliser la CCT ;
- Le marché de contrôle des assainissements non collectifs attribué à la société VEOLIA/SEAO pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible deux fois, avec en cas de reconduction une révision des prix et son avenant conclu en août 2020 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressource en eau en date du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Que pour la deuxième année d'exécution du marché, en 2020, il n'a pas été possible de procéder à la révision des prix du marché en raison d'une imprécision de la formule de révision ;
- Que les parties se sont rapprochées pour conclure, à effet du 1^{er} janvier 2021, un avenant pour ajuster la formule de révision ;
- Qu'il en ressort un taux de révision de 1,02 % ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE**, par conséquent, la grille tarifaire 2021 révisée dans les conditions fixées ci-dessous, applicable aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2021.

| GRILLE TARIFAIRE – TARIFS DES REDEVANCES APPLICABLES AUX USAGERS DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (€ TTC) | | | Pour mémoire Montants 2019 / 2020 |
|---|------------------------|--------------------------|---|
| TYPE D'INSTALLATION | TYPE DE REDEVANCE | Montants 2021 révisés | |
| INSTALLATION NEUVE OU A REHABILITER | 1. Conception | 131,27 | 128,70 |
| | 2A. Exécution | 108,83 | 106,70 |
| | 2B. Contre-visite | 69,56 | 68,20 |
| INSTALLATION EXISTANTE | 3. Contrôle périodique | 143,06 | 140,25 |

Numéro de la Délibération : 151220-DC-II.1

- **MODIFIE**, en conséquence, le règlement du service de contrôle des assainissements non collectifs (ANC) joint en **annexe** afin de prendre en compte les effets des révisions de prix sur les tarifs aux usagers, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCII1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CD ET A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT

Numéro de la Délibération : 151220-DC-II.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CD ET A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le règlement départemental d'aide aux communes ;
- Le 11^{ème} programme d'intervention de l'AESN approuvé à l'unanimité par son comité de bassin et son conseil d'administration le 9 octobre 2018 ;
- L'avis favorable des commissions finances et ressources en eau du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- Les travaux d'assainissement prévus en 2021 et postérieurement et la nécessité de déposer toutes les demandes de subventions auprès des financeurs ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **SOLLICITE** du conseil départemental de l'Oise une subvention d'investissement pour tous les projets présentés ci-dessous ;
 - **SOLLICITE** de l'agence de l'eau Seine-Normandie une aide, dans le cadre de son 11^{ème} programme pour tous les projets présentés ci-dessous :
- *Demandes déposées en 2020.*

| COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX | INTITULE DU DOSSIER | MONTANT € HT | PLANNING PREVISIONNEL RECALE |
|---|---|---------------------|-------------------------------------|
| CIRES LES MELLO - MELLO | Travaux de mise en place de traitement H2S sur 5 postes de refoulement. | 206 307 | 2021 |
| MELLO | Aides aux raccordements des particuliers* | 72 000 | 2021 |
| BERTHECOURT | Aides aux raccordements des particuliers (dossiers complémentaires)* | 223 000 | 2021 |

**travaux non subventionnés par le CDO*

➤ **Opérations déjà portées à connaissance – dépôt de dossier complet à venir :**

Ces opérations, déjà portées à connaissance des financeurs, devraient normalement, au fur et à mesure de la constitution des dossiers techniques et de leur envoi, être instruites en tout ou partie sur 2021 et 2022.

| COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX | INTITULE DU DOSSIER | MONTANT € HT | PLANNING PREVISIONNEL RECALE |
|--|--|------------------|------------------------------|
| CAUVIGNY | Travaux de mise en conformité de la station d'épuration. | 107 300 | 2021 |
| BALAGNY SUR THERAIN | Aides aux raccordements des particuliers*. | 216 000 | 2021 |
| BLAINCOURT LES PRECY, PRECY SUR OISE, VILLERS SOUS SAINT LEU | Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux dans diverses rues*. | 83 000 | 2021 |
| | Travaux de réhabilitation de réseaux et ouvrages d'assainissement dans diverses rues*. | 780 000 | 2022 |
| HERMES-BERTHECOURT – VILLERS ST SEPULCRE | Travaux de mise en place de traitement H2S sur postes de refoulement. | 150 000 | 2021 |
| ERCUIS | Réhabilitation Poste de Refoulement rue du Puits en Val. | 250 000 | 2021 |
| SAINT FELIX | Etudes complémentaires dans le cadre du projet de la station d'épuration. | 5 000 | 2021 |
| | Maîtrise d'œuvre des travaux liés à la conformité de la station d'épuration. | 60 000 | 2021 |
| | Travaux de mise en conformité de la station d'épuration. | 600 000 | 2022 |
| TOTAL | | 2 251 300 | |

*travaux non subventionnés par le CDO

➤ *Opérations nouvelles – dépôt de dossier complet à venir :*

| COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX | INTITULE DU DOSSIER. | MONTANT € HT | PLANNING PREVISIONNEL |
|--------------------------------------|---|--------------|-----------------------|
| STATION DE HERMES | Etude RSDE – recherche micropolluants | 28 212 | 2021 |
| DIFFERENTES STATIONS D'EPURATION | Etudes d'Analyses de Risques de Défaillance (ARD) | 100 000 | 2021 |
| CIRES LES MELLO | Etude diagnostique de la station d'épuration | 200 000 | 2021 |

➤ *Opérations potentielles à confirmer ultérieurement :*

| COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX | INTITULE DU DOSSIER | PLANNING PREVISIONNEL RECALE |
|--------------------------------------|--|------------------------------|
| ANGY / BALAGNY SUR THERAIN | Travaux de création et/ou de réhabilitation de réseaux dans diverses rues à Angy et Balagny. | Après 2021 |
| CAUVIGNY | Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux et /ou la création de réseaux d'assainissement dans les hameaux de Fayel et Bonvillers. | Après 2021 |
| | Travaux de réhabilitation dans diverses rues.et création de réseaux dans les hameaux de Fayel et Bonvillers. | Après 2022 |
| MELLO | Travaux de création de réseaux au hameau de Martincourt. | Après 2021 |
| ST FELIX | Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux dans diverses rues. | Après 2021 |
| | Travaux de réhabilitation de réseaux dans diverses rues. | Après 2022 |

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer les dossiers, tant auprès du département de l'Oise que de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCII2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

Attachage: 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

**OBJET : BILAN ANNUEL 2019 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (3^{ème} année) (PLPDMA)**

Numéro de la Délibération : 151220-DC-III.1.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL,

Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : BILAN ANNUEL 2019 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (3^{ème} année) (PLPDMA)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- La délibération n° 2015-DCC-065 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire ;
- La délibération n° 2016-DCC-094 du 30 novembre 2016 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2016-2021 ;
- Les délibérations n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 et n° 2018-DCC-019 du 12 février 2018 étendant à l'ensemble du territoire de la Thelloise le PLPDMA ;
- La délibération n° 2018-DCC-089 du 31 mai 2018 adoptant le bilan de la première année du PLPDMA (2017) étendu au territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 170519-DC-II.1.1 du 17 mai 2019 adoptant le bilan de la 2^{ème} année du PLPDMA (2018) du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 150920-DC-III.2 prenant acte du bilan annuel 2019 de la 3^{ème} année du PLPDMA ;
- L'avis favorable des commissions finances et environnement en date du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND CONNAISSANCE** de l'avis de la CCPLPDMA, réunie en visioconférence le 26 novembre 2020, sur le bilan de la 3^{ème} année – année 2019 du PLPDMA.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCIII1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

| |
|---|
| OBJET : COLLECTE DES DECHETS - RAPPORT D'INFORMATION |
|---|

Numéro de la Délibération : 151220-DC-III.1.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : COLLECTE DES DECHETS - RAPPORT D'INFORMATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 2018-DCC-088 du 31 mai 2018 relative au passage à l'extension des consignes de tri ;
- La délibération n° 070319-DC-II.4 relative aux conséquences organisationnelles et financières du passage à l'extension des consignes de tri ;
- La délibération n° 080419-DC-II.2 approuvant les règlements de collecte des déchets dans le cadre de l'extension des consignes de tri ;
- La délibération n° 270619-DC-II.4.1 du 27 juin 2019 ;
- La délibération n° 141019-DC-II.2 en date du 14 octobre 2019 relative notamment au bilan à 6 mois du passage en extension des consignes de tri ;
- La délibération n° 150920-DC-III.1 du 15 septembre 2020 relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de 2019 ;
- Le rapport n° III.1.2 du Président ;
- L'avis favorable des commissions finances et environnement en date du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'information ci-annexé relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCIII12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le prélet: 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

| |
|---|
| OBJET : SMDO – RAPPORTS ANNUELS 2019 |
|---|

Numéro de la Délibération : 151220-DC-III.1.3

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : SMDO – RAPPORTS ANNUELS 2019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de la communication des rapports annuels 2019 du SMDO (rapport d'activité et rapport technique et financier).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



[Signature]
Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCIII13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : HALTES-GARDERIES ITINERANTES (HGI) – REVERSEMENT AUX 4 COMMUNES D'ACCUEIL D'UNE PART DE LA SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF) CORRESPONDANT AUX CHARGES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2020

Numéro de la Délibération : 151220-DC-IV.1.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : HALTES-GARDERIES ITINERANTES (HGI) – REVERSEMENT AUX 4 COMMUNES D'ACCUEIL D'UNE PART DE LA SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF) CORRESPONDANT AUX CHARGES SUPPLETIVES POUR L'ANNEE 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 relatif aux statuts consolidés de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération du 18 mars 1999 portant création de la Halte-Garderie Itinérante Thelloise ;
- La délibération n° 270619-DC-II.3.5 portant création d'une deuxième Halte-Garderie Itinérante Thelloise ;
- La délibération n° 141019-DC-II.4.3.1 portant modifications des amplitudes horaires des deux équipements au 2 septembre 2019 ;
- La délibération n° 141019-DC-II.4.3.1 du 14 octobre 2019 visant à prolonger d'une année sur 2019 les effets des deux contrats enfance jeunesse réunis en un seul à l'échelle du territoire de la CCT ;
- L'avis favorable des commissions finances et attractivité territoriale du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- La suppression du reversement par la CAF des charges supplétives aux communes qui accueillent les HGI ;
 - La nécessité de continuer à verser à ces communes l'équivalent de ces charges supplétives ;
-

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le montant du reversement aux communes ci-dessous énumérées d'une partie de la contribution 2020 de la CAF dans les conditions suivantes :

| COMMUNE | Nombre de jours d'ouverture | Montant |
|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| ABBECOURT | 50 | 1 222,00 € |
| NEUILLY EN THELLE | 42 | 1 027,00 € |
| SAINTE GENEVIEVE | 36 | 880,00 € |
| FRESNOY EN THELLE | 30 | 733,40 € |
| TOTAUX | 158 | 3 862,40 € |

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec la CAF visant à prolonger d'un an, en 2020, les effets du CEJ du territoire de la Thelloise ;
- **PREND ACTE** qu'en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) seront déployées des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCN11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE – RAPPORT D'INFORMATION

Numéro de la Délibération : 151220-DC-V.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberges, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE – RAPPORT D'INFORMATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 2017-DCC-167 en date du 11 décembre 2017 prescrivant la révision du SCOT, déterminant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
- La délibération n°2018-DCC-150 en date du 20 décembre 2018 prenant acte du débat sur les orientations du PADD du SCOT ;
- La délibération n° 170519-DC-II.2.1 en date du 17 mai 2019 relative au débat complémentaire sur les orientations du PADD du SCOT ;
- La délibération n° 141019-DC-01.2 du 14 octobre 2019 portant communications du diagnostic agricole d'une part, et du DAAC, d'autre part ;
- La délibération n° 141019-DC-II.3.1 en date du 14 octobre 2019 relative au point d'avancement du SCOT et au nouveau débat sur les orientations du PADD basé sur l'hypothèse de développement démographique fixée globalement à 1 % maximum ;
- Le rapport n° II.2 du Président ;
- L'avis favorable des commissions en date du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

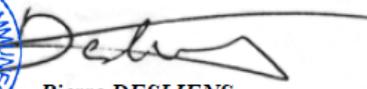
- Que la crise sanitaire, à ce stade d'avancement du SCOT, n'a pas permis de programmer une réunion de présentation du projet de SCOT aux maires et aux conseillers communautaires ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport ci-annexé, susvisé du Président ;
- **PRECISE** que les documents qui structurent le SCOT seront transmis au plus tard le 24 décembre prochain aux conseillers communautaires et aux maires ;
- **INVITE** ces mêmes élus à faire remonter leurs observations, dans un délai d'un mois, à compter de la réception des documents constitutifs du SCOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCV2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : CESSION DE TERRAIN

Numéro de la Délibération : 151220-DC-V.3.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 151020-DC-V.1 du 15 octobre 2020 actant la renonciation de M. BRIAND à acquérir la parcelle ZC 224 - ZAE de Noailles ;
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 26 novembre 2020 ;
- L'avis favorable des commissions finances et attractivité territoriale en date du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- La demande de Monsieur Jean-Raphaël DOMINGO en date du 15 octobre 2020 d'acquérir pour le compte de la SCI Industrie'euX, représentée par Mme Yolaine DOMINGO et Mme Sarah DEVANNES, l'emprise foncière référencée au cadastre sous le numéro ZC 224, situé route de Parisis Fontaine, pour y implanter l'entreprise Industrie'euX dédiée à la fabrication et à la vente de meubles ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe de la vente à M. Jean-Raphaël DOMINGO, pour le compte de la SCI Industrie'euX, représentée par Mme Yolaine DOMINGO et Mme Sarah DEVANNES, du lot de 1 041 m² cadastré ZC 224 à Noailles, route de Parisis Fontaine, au prix de 25 000 € HT ;
- **CONFIE** à Maître CHAMPION, Notaire à Noailles, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI Industrie'euX à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20201215-151220DCV31-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

OBJET : CESSIION DE TERRAINS A LA SOCIETE ALCOPA AUCTION - ZA DE NOVILLERS LES CAILLOUX

Numéro de la Délibération : 151220-DC-V.3.2

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

OBJET : CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE ALCOPA AUCTION - ZA DE NOVILLERS LES CAILLOUX

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'avis conforme du pôle évaluation domaniale de Beauvais en date du 7 décembre 2020, émis au vu des éléments financiers présentés en termes de coût de remblaiement ;
- L'avis favorable des commissions finances et attractivité territoriale en date du 10 décembre 2020 ;

Considérant :

- La demande de la société ALCOPA AUCTION, implantée dans la ZA de NOVILLERS LES CAILLOUX, d'acquérir deux emprises foncières situées dans le prolongement des parcelles occupées par l'entreprise : la parcelle ZB 252 de 3 349 m² et la parcelle ZB 253 de 6 817 m² dont la localisation est jointe en **annexe** ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE (AVEC UN CONTRE),

- **APPROUVE** le principe de la vente à la société ALCOPA AUCTION, représentée par Monsieur Jean-François MARECHAL, directeur général, des parcelles décrites ci-dessus, au prix de 10 000 € HT ;
- **PRECISE** que ces parcelles sont affectées à la création d'une réserve d'eau qui accueillera les eaux pluviales des parcelles adjacentes recouvertes de bitume et que l'eau ainsi captée sera traitée et rejetée pour être utilisée au lavage des véhicules ;
- **CONFIE** à Maître VOSS, Notaire à Chambly, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la société ALCOPA AUCTION ;
- **AUTORISE** la société ALCOPA AUCTION à prendre possession de ces emprises foncières de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201215-151220DCV32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu le devis n° 14/2020 du 23 novembre 2020 détaillant les prix unitaires pour des prestations de vidange ;

Considérant la nécessité de réaliser des vidanges d'installations d'assainissement non collectif sur la commune du Coudray sur Thelle pour un maximum de 70 installations afin d'assurer le bon fonctionnement de celles-ci,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la Société RUFIN AGRITRAV, sise, rue du Puits – 60570 ANDEVILLE – Siret 81255895500017 – d'une prestation ayant pour objet des vidanges d'installations d'assainissement non collectif, pour un montant forfaitaire de 175,00 euros HT par fosse + 40 euros HT/m³ supplémentaire si nécessaire, soit un montant estimatif pour 70 installations maximum de 12 250,00 € HT + 40 € HT/ m³ supplémentaire si nécessaire (montant maximal de 14 000 € HT).

Précise que cette prestation pourra faire l'objet de plusieurs bons de commande successifs dans la limite de 70 installations maximum.

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 1^{er} décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201201-2020-DP-111-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Affichage : 04/12/2020

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Alain DEVOOGHT

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Considérant que pour l'entretien des différentes ZAE, il est nécessaire de disposer de divers matériels ;

Considérant le devis de Mr Bricolage n° 20000888 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser l'achat de divers matériels nécessaires à l'entretien des ZAE auprès de Mr Bricolage, sis 238 bis Avenue Jacques Vogt 95340 Persan, pour un montant total de 332,80 € HT, à compter de l'émission du bon de commande.

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 1^{er} décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201201-2020-DP-112-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préter : 04/12/2020

Affichage : 04/12/2020

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services



Véronique CANDOTTI

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

theloise.fr

theloise

@Thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande Publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n°050320-DC-I-2-1-2 du 5 mars 2020 portant autorisation de programme et crédits de paiement au budget annexe assainissement et plus particulièrement l'opération n°90831 ;

Vu la décision n°2020-DP-085 autorisant la réalisation d'une prestation ayant pour objet la création d'un branchement d'eau potable au niveau du PR Stade à Mortefontaine en Thelle pour un montant de 2 040,91 € HT ;

Considérant que le diamètre du raccordement prévu initialement est insuffisant en raison de la réglementation, qui impose un diamètre minimum de raccordement pour alimenter la douche de sécurité pour le PR STADE à Mortefontaine en Thelle ;

Considérant le devis n°11-270830 du 3 décembre 2020 de la société SEAO ;

Considérant la nécessité de raccorder le poste de refoulement dit « PR STADE », situé à Mortefontaine en Thelle, au réseau d'eau potable ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la Société SEAO, représentée par Monsieur François DE FRUYT, sise, 1 rue du Thérain – 60000 BEAUVAIS - SIRET 52682005500097 – d'une prestation ayant pour objet la création d'un branchement d'eau potable au niveau du PR STADE à Mortefontaine-en-Thelle pour un montant de 2 510,50 euros HT, à compter de l'émission du bon de commande.

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 8 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201208-2020-DP-113-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

Affichage : 10/12/2020



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,

Veronique CANDOTTI

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les délibérations 2018-DCC-239 du 28 novembre 2018 et 2019 II-1 du 7 mars 2019 approuvant la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet de l'Oise et de la Présidente du Département de l'Oise en date du 7 juin 2019 arrêtant le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu l'opération relative à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée en date du 20 octobre 2020, allotie en 4 lots : Lot 1 – VRD, Lot 2 – Espaces Verts, Lot 3 – Modules Préfabriqués, Lot 4 – Télégestion ;

Considérant les dix offres reçues dans les délais impartis (13 novembre 2020 à 17h) :

Lot 1 VRD - 5 offres (Oise TP, Eurovia Picardie, Medinger et Fils, Colas Nord Est, SA Degauchy) ; Lot 2 Espaces Verts – 3 offres (HIE paysage, LOISELEUR paysage, ENVIRONNEMENT Services) ; Lot 4 Télégestion – 2 offres (DM Services, Eelis Sarl)

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot 3 – Modules Préfabriqués ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, la société VERDI ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec :

- la société COLAS NORD EST Agence de Beauvais sise 21 rue Hippolyte Bayard 60000 Beauvais, représentée par Monsieur Ronan CAFFET, d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux de VRD (Lot 1), pour un montant de 586 912,35 € HT ;
- la société LOISELEUR PAYSAGE – sise à 44 rue Aristide Briand 60870 Villers Saint Paul, représentée par Monsieur Laurent LOISELEUR d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux d'ESPACES VERTS (Lot 2), pour un montant de 144 923,05 € HT ;
- la société DM SERVICES – sise 14 avenue de la Trentaine ZI de la Trentaine 77500 Chelles, représentée par Monsieur Thibault DALAISE, d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux d'installation de la TELEGESTION (Lot 4) pour un montant de 23 062,09 € HT.

Article 2 : D'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le lot 3 – Modules Préfabriqués, la consultation initiale étant infructueuse.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

A Neuilly en Thelle, le 10 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20201210-2020-DP-114-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

Affichage : 10/12/2020

Le Vice-Président
Délégué aux équipements
d'intérêt communautaire




Marc VIRION